



## **Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 29 novembre 2013**

### **Présents**

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

### **Membres représentants des professeurs**

Dominique Grosjean, Olivier Hespel, Philippe De Bruxelles

### **Membre représentant le personnel autre que les professeurs**

Serge Gabet

### **Membre représentant des organisations syndicales**

Michel Boermans (CGSP).

### **Membre représentant les assistants**

Manon Ledune

### **Membres représentants des étudiants**

Jeanne Cousseau, Jenna Hasse, Laurianne Couturier Théophile Gay-Mazas.

**Excusés** : I. Willems, D. Léon, T. Detienne, M. Delvalle

---

Ouverture de la séance vers 12h50

### **Ordre du jour :**

- ⤴ Approbation des PV du 15 novembre 2013.
- ⤴ Enquête qualité
- ⤴ Suite de la présentation du nouveau décret paysage
- ⤴ Divers

### **Approbation du PV du 15 novembre 2013 :**

Le projet de PV est **approuvé par 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.**

### **Demande d'ajout à l'ordre du jour :**

A la demande d'un représentant des étudiants, il est demandé d'aborder la demande d'invitation d'un professeur à une réunion du CGP.

Le directeur nous informe qu'après de longues négociations avec l'administration et le cabinet, nous sommes autorisés à engager une bibliothécaire. Suite à un entretien positif avec un candidat bibliothécaire, une procédure d'engagement a été lancée. Nous attendons que la désignation officielle soit signée par le ministre.

### **Enquête qualité :**

Le directeur cède la parole à M<sup>me</sup> Manon Ledune, agent qualité, qui présente un état des lieux de la procédure d'auto-évaluation en cours. Les consignes concernant l'élaboration de ce rapport sont définies dans une table des matières décrite dans le référentiel d'évaluation AEQES.

Nous devons créer une commission constituée de représentants des différents corps de l'école qui aura pour tâche de superviser le rapport d'auto-évaluation. Pour ce faire elle rassemblera l'ensemble des données afin d'établir une sorte d'inventaire de tous les points évoqués, sans finalité de classement ou de compétition. Il ne s'agit donc pas d'une commission chargée de refonder toute la pédagogie de l'école, mais d'un processus de diagnostic et de questionnement. Il sera alimenté par les rapports des groupes de travail à créer. C'est un processus qui devrait se poursuivre au-delà de la période d'évaluation et constituer un outil d'amélioration des différents aspects de notre fonctionnement. Cette commission se réunira environ 3 à 4 fois durant l'année académique en 2013-14, 5 fois en 2014-15 et aura 2 à 3 entretiens avec le Comité d'expert (novembre 2015-février 2016)

Il est proposé de former quatre groupes de travail chargés d'aborder des thématiques concrètes qui couvrent les différents critères requis par l'AEQES, respectivement :

- projet pédagogique et programmes des cours (quels programmes pour quels cours)
- évaluation (des étudiants et des programmes)
- moyens logistiques (ressources matérielles, humaines, ...)
- fonctionnement général de l'école (coordination interne, communication, gestion)

Ces groupes de travail seront chargés de préparer le travail de la commission en analysant les situations concrètes et en tentant d'en extraire les lignes de forces principales. Ils se réuniront environ 3 fois entre janvier 2014 et février 2015.

La constitution de groupes doit également permettre d'élargir au mieux le champ d'analyse, car aucun professeur ne pourrait avoir un point de vue global sur l'ensemble de ces aspects.

Les étudiants invités à participer à ces groupes de travail pourraient également être d'anciens élèves qui pourraient avoir une vision plus globale et détachée.

Après la remise du rapport mi-avril 2015, un comité d'experts examinera le rapport et viendra « enquêter » à l'école. Ce comité sera partiellement composé sur base d'une proposition des écoles concernées.

Le rapport du comité d'experts sera un rapport transversal portant sur toutes les écoles qu'il aura visitées (arts de la parole (les conservatoires), ESAC, INRACI, INSAS et IAD) qui émettra des recommandations.

Organisation du travail : une première réunion d'information ouverte à tous sera organisée afin d'informer la communauté de l'INSAS et susciter des candidatures aux groupes de travail et à la commission.

Les groupes de travail constitués de professeurs et d'étudiants se verront confier une « feuille de route » qui précisera ses objectifs afin de garantir une bonne continuité du processus.

Proposition de composition de la commission :

Laurent Gross, directeur

Manon Ledune, agent qualité

Sabine Bourgeois, chef du BEP

1 représentant du personnel technique

1 représentant du personnel administratif

1 représentant des assistants (ancien régime)

1 professeur de l'option Théâtre et technique de communication

1 professeur de l'option Interprétation dramatique

1 professeur de l'option Son

1 professeur de l'option Montage

1 professeur de l'option Image

1 professeur de l'option Réalisation Cinéma Télévision

2 professeurs transversaux (plusieurs options)

3 étudiants

La proposition de fonctionnement et de composition des groupes est approuvée par **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

### **A propos du nouveau décret :**

Pour rappel, nous devons

1. établir un « référentiel de compétences » commun pour chaque option avec les autres écoles qui les organisent, dans notre cas l'IAD. Cela concerne les options Son, RCRTV, Image, Montage/script, Interprétation dramatique, Cinéma, RadioTélévisionMultimédia. Définir les programmes d'études minimales de cours en tenant compte des nouvelles clés : 80 % de grilles communes avec l'IAD au type court et 60% au type long, ces grilles devant être établies en crédits (et non plus en heures) mais selon des modalités qui ne sont pas encore très précises.

Pour ce qui concerne l'option Théâtre et techniques de communications que nous sommes les seuls à organiser en FWB, nous n'avons pas ce type de contraintes.

### **Invitation d'un professeur à une réunion du CGP :**

Un représentant des étudiants explique les circonstances qui ont suscité sa requête principalement liée au contenu et au déroulement de certains cours.

Le directeur propose d'organiser une rencontre entre le professeur et les étudiants concernés en dehors du CGP afin d'éviter un raidissement de la situation et tenter une approche plus consensuelle.

Les étudiants transmettront un dossier reprenant les différents points lors de la prochaine réunion du CGP afin de préparer au mieux cette confrontation.

### **Cession de droit :**

Un professeur souhaite qu'on établisse deux documents à l'attention des étudiants qui présentent leurs travaux de fin d'études qui définissent clairement deux éléments fondamentaux :

- la cession des droits liés à leur œuvre à l'école sans perdre leurs droits individuels.
- Le droit à l'image des étudiants qui participent d'une manière ou d'une autre à ces travaux.

Il fait également remarquer qu'il serait opportun de respecter la propriété

intellectuelle des photos et documents qui sont publiés sur internet sans mention des crédits photographiques par exemple.

**Divers - règlement particulier des études :**

Comme nous avons pu le constater, la nouvelle version du règlement particulier des études n'est pas encore disponible car, si le règlement général a bien été publié tout récemment au moniteur, il comportait des erreurs et nous devons donc attendre la publication de la version corrigée définitive.

La réunion est close vers 14:30 heures.

Laurent Gross

Directeur